

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	27

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du 5 avril 2023**

Numéro Délibération	28/2023
date de mise en ligne	12 Avril 2023

Convocation transmise le 30 mars 2023

objet de la délibération **Marchés publics – Travaux d'amélioration du terrain de tambourin municipal - Avenant n°1 au lot n°01 en plus-value – Adoption**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq Avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

**Présents :** M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA - Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOCSCHWEYER – Mme Sylvie COSTA – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Lionel ESPEROU.

**Représentés :** Mme Catherine ITIER – Pouvoir à Mme Pascale LOCK / Mme Valérie BONIOL ALDIE – Pouvoir à M. Frédéric SARROUY.

**Excusés :** /

**Absents :** M. Anthony PEROTTI – Mme Sabrina ELKHEITER

**Madame Cécile VEILLON a été élue secrétaire de séance.**

Monsieur Jean IBANEZ rapporte l'affaire ;

Il convient de modifier la consistance des travaux prévus au marché de travaux d'amélioration du terrain de tambourin municipal, s'agissant du lot n°1 « Terrain-équipements » conclu avec la société ST GROUP (34160) le 4 octobre 2022.

Les modifications concernent des travaux complémentaires liés au dévoiement de réseaux AEP et d'arrosage non préalablement détectés, et à l'utilisation de brise roche pour la réalisation des tranchées drainantes et des collecteurs en raison de la nature du sous-sol, avec surconsommation de matériaux de remblaiement, selon chiffrages du 10/03/2023 validé par la maîtrise d'oeuvre.

Il s'en suit un projet d'avenant n°1 en plus-value d'un montant de 8.340,00 € H.T. portant le nouveau montant du marché à :

Montant initial	301.404,00 € H.T.
Avenant n° 1	+ 8.340,00 € H.T. (+2,8%)

---

Nouveau montant lot n°01	309.744,00 € H.T.
--------------------------	-------------------

.../...

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne

Je vous propose :

- d'adopter cet avenant n° 1 au lot n°01 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune – chapitre 23.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote : Néant**  
**Abstentions : Néant**  
**Contre : Néant**  
**Pour : 27**

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**  
**Guy LAURET**



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne